



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

**Examen professionnel  
pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat  
Session 2018**

**RAPPORT DU JURY**

Conformément aux textes qui en fixent l'organisation, et notamment l'arrêté Fonction publique du 30 septembre 2013, la session 2018 de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat (les lauréats seront promus avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018) s'est déroulé sous la forme d'un entretien de trente minutes avec le jury, au cours duquel les candidats exposent pendant dix minutes au plus les différentes étapes de leur parcours professionnel. Les candidats fournissent un dossier en vue de la reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle (RAEP), qui n'est pas évalué.

Quelques 255 candidats se sont inscrits à cette session, 215 ont transmis leur dossier de RAEP, 188 ont été auditionnés du 25 septembre au 9 novembre 2017 (cf détail en annexe 1). Le nombre de postes offerts était de 39, tous ont été pourvus. La liste des lauréats a été arrêtée et publiée le 10 novembre 2017.

1 – le jury

Le jury a été désigné par l'arrêté des ministres du 26 juin 2017. Il comprenait treize membres. Quatre sous-jurys ont été constitués afin de réduire la durée des épreuves et assurer ainsi une meilleure égalité de traitement entre les candidats. Une harmonisation de l'évaluation a été organisée en s'appuyant sur des grilles d'analyse partagées, plusieurs réunions des sous-jurys, la présence ponctuelle du président du jury dans les quatre sous-jurys et une analyse de la répartition des notes à l'issue des épreuves afin d'homogénéiser les évaluations.

Le jury s'est réuni à plusieurs reprises, pour son installation, pour l'harmonisation des évaluations et pour le classement final des candidats.

L'ensemble des membres du jury a bénéficié de la formation dispensée par l'IGPDE au profit des jurys de concours et examens.

2 – le dossier de RAEP

Le dossier de RAEP, dont le jury regrette qu'il ne comporte pas d'informations sur le mode d'accès au corps des attachés d'administration, n'est pas évalué. Il constitue cependant le premier contact du jury avec le candidat et sert de support à une partie des questions lors de l'entretien, il convient donc

d'en soigner la préparation. S'agissant de l'exposition d'un projet (ou d'une action) menée par le candidat, la lecture de ces documents fait apparaître la nécessité pour les candidats :

- De problématiser et structurer la présentation du projet (ou de l'action) qu'ils mettent en valeur dans le document. Il s'agit d'en faire bien apparaître le périmètre fonctionnel, les difficultés, les aléas, les risques, les ressources à mobiliser (aussi bien celles du candidat que des ressources extérieures), etc. Aucune forme, bien entendu, n'est proscrite ou recommandée, mais une présentation trop narrative n'aide pas à l'appropriation par le jury des enjeux et des contraintes du projet (ou de l'action) présenté par le candidat. Elle n'aide pas non plus le jury à préparer ses questions ;
- De bien illustrer les enjeux du projet présenté, par exemple en fournissant des éléments, de volumétrie ou de calendrier. Attention, à l'inverse, à ne pas fournir une copie tellement problématisée qu'elle perde en clarté et qu'elle fasse disparaître toute description concrète des composantes du projet. Donner un titre à cette présentation peut fournir le moyen de faire ressortir un élément saillant de ce projet (ou de cette action) ;
- De s'attacher à bien faire comprendre comment le projet (ou l'action) est en relation avec son environnement. Il est très rare que l'action administrative soit totalement isolée et sans interaction avec des services, des usagers, des entreprises, etc. Exposer comment le projet (ou l'action) s'intègre dans un ensemble plus vaste est indispensable pour mettre en valeur des capacités attendues d'un cadre supérieur, la bonne compréhension de l'environnement, l'analyse des situations et, le cas échéant, la capacité à donner du sens pour ses collaborateurs lorsqu'il est en situation d'encadrer une équipe ;
- D'avoir du recul (et une capacité d'analyse) sur une situation donnée. C'est une qualité attendue des cadres supérieurs. Il s'agit pour le candidat, par exemple, de faire apparaître les objectifs de politique publique (au sens large) auxquels participe le projet (ou l'action) en question. Certains dossiers de RAEP ont tendance à enjoliver le projet (ou l'action), à le présenter comme une suite linéaire d'événements ne rencontrant aucun aléa, situation assez peu fréquente dans l'administration. Il est recommandé d'indiquer quels sont les objectifs du projet (ou de l'action) présenté et si ces objectifs ont été atteints (lorsque le projet a été entièrement réalisé) ;
- De faire preuve de sincérité, en indiquant par exemple comment, face à un obstacle ou une erreur, le candidat a redressé la situation ainsi que l'expérience qu'il en a retirée ;
- Surtout, de mettre en valeur les talents et les compétences du candidat. La présentation du projet (ou de l'action) doit démontrer les capacités du candidat, si possible des capacités attendues des cadres supérieurs. Là aussi, aucune forme n'est proscrite ou recommandée, mais le paragraphe en fin de présentation qui affirme « ce projet m'a permis de ... » est plus faible aux yeux du lecteur que la démonstration, tout au long de la description du projet, de ses compétences et acquis. Chacune des actions du candidat au cours de la réalisation du projet peut fournir prétexte à cette démonstration ;
- De porter une attention particulière à la longueur de la présentation du projet ou de l'action. Trop longue, elle peut donner à penser que le candidat n'a pas su tirer l'essentiel de cette expérience, trop courte, elle donne l'impression que le candidat n'a pas su en faire une analyse complète ;
- Enfin, de fournir d'éventuelles « perches » au lecteur pour l'entretien avec le jury. Cela suppose d'avoir bien préparé ce point et, sur le plan de la forme, cela doit rester discret et habile.

Beaucoup de ces recommandations peuvent être reprises s'agissant de l'entretien avec le jury.

### 3 – l'entretien avec le jury

D'une manière générale, les candidats s'étaient manifestement préparés à cette épreuve, et cette préparation est indispensable compte tenu de la sélectivité de l'examen. D'une durée totale de 30 minutes, l'entretien se compose de deux parties au cours desquelles respectivement, le candidat expose ses fonctions et son parcours professionnel (10 mn) suivi d'un échange avec le jury qui « vise à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle, (...) apprécier les motivations, les aptitudes au management, les capacités du candidat à évoluer dans son environnement professionnel. » (Arrêté du 30 septembre 2013 modifié).

#### 3.1 – l'exposé

L'exposé doit être perçu par le candidat comme une opportunité de mettre en valeur ses compétences et ses capacités personnelles. Un tiers de la durée de l'épreuve lui est consacré - période entièrement à la main du candidat - autant dire qu'il doit être préparé soigneusement.

L'exposé se rapproche de la situation que pourra avoir à connaître le futur cadre supérieur : disposer d'un temps imparti lors d'une réunion pour convaincre et persuader son auditoire sur un sujet qu'il maîtrise.

L'exposé ne doit pas être une duplication du dossier de RAEP, même s'il en reprend naturellement certains éléments. Il est inutile de présenter en détail chacun des postes occupés par le candidat, ces informations sont déjà à la disposition du jury, qui en a pris connaissance.

Par contre, l'exposé doit illustrer les qualités du candidat, sa capacité à organiser ses idées, à les présenter, à synthétiser un parcours professionnel et à en faire ressortir les étapes saillantes. Surtout, il doit illustrer et mettre en valeur les acquis professionnels.

Il s'agit d'être clair (par exemple éviter de citer des sigles sans les développer) et rigoureux (les notions et les données évoquées doivent être précises).

Le plan doit être facilement perceptible, il ne faut pas hésiter à le souligner oralement. Il n'y a pas de plan meilleur qu'un autre, d'autant qu'il doit s'adapter au parcours professionnel du candidat. Mais ce plan doit témoigner du travail réalisé par le candidat pour préparer l'examen ainsi que du recul de celui-ci sur sa propre carrière. Aussi, le plan purement chronologique, qui expose l'un après l'autre les différents postes occupés sans aucune mise en perspective n'est pas le mieux à même de démontrer les qualités du candidat pour organiser sa présentation.

Un point important : il est précieux de pouvoir illustrer ses compétences par des exemples de réalisations accomplies au cours du parcours professionnel, mais aussi par les difficultés rencontrées et surmontées, par les résultats obtenus. Le candidat doit bien mettre en valeur l'action qu'il a accomplie et les compétences qu'il a mobilisées. Compétences personnelles mais aussi, le cas échéant, compétences collectives (capacité à mobiliser une équipe par exemple ou à organiser les interactions avec d'autres collègues ou services). Citer quelques éléments de volumétrie est un indicateur pour le jury sur le recul minimum du candidat, et sur sa capacité à évaluer son activité.

Attention enfin au risque d'une préparation de l'exposé qui conduise le candidat à « réciter ». Le risque du « trou de mémoire » est alors assez grand et l'effet sur le jury contre-productif. La présentation doit avoir été parfaitement intégrée par le candidat mais elle ne doit pas donner une impression d'artifice.

La durée maximale de l'exposé est explicitement prévue par l'arrêté du 30 septembre 2013 sur l'organisation de l'examen ; le candidat doit donc s'efforcer de s'en approcher le plus possible. Le jury a veillé à ce que les 10 minutes imparties ne soient pas dépassées afin d'assurer une égalité de traitement entre les candidats. Le plus souvent, il a invité le candidat trop long à conclure, exceptionnellement, il l'a interrompu.

Le jury s'est montré bienveillant s'agissant des exposés d'une durée inférieure à 10 mn pour autant qu'ils mettaient en évidence les compétences et les acquis des candidats, leurs parcours, ainsi que leur compréhension de l'environnement professionnel. Les exposés trop brefs ont été pénalisés, ne serait-ce que parce qu'ils ne comprenaient que partiellement le matériau attendu.

Enfin, l'exposé sert de base à plusieurs questions du jury. Pour autant, il peut être risqué de « tendre des perches » trop visiblement au jury, surtout dans des domaines qui ne seraient pas parfaitement maîtrisés.

### 3.2- les questions sur l'exposé et les acquis professionnels

Ces questions ont pour origine le dossier fourni par le candidat, mais aussi l'exposé.

Cette phase de l'entretien doit aussi avoir été préparée par le candidat : son parcours renvoie en effet à des domaines de l'activité publique, à des politiques ou bien à des organisations sur lesquelles le candidat doit avoir réfléchi. C'est ainsi qu'un candidat qui aura travaillé quelques années sur des questions européennes doit s'attendre à être interrogé sur les institutions de l'union européenne ou bien sur l'organisation administrative française en relation avec le champ européen ou bien encore sur la hiérarchie des normes (exemples non limitatifs bien sûr). En fonction de son parcours, le candidat doit être en mesure d'anticiper une partie des questions sur lesquelles le jury l'interrogera.

Dès cette phase, le candidat doit démontrer sa curiosité et sa bonne compréhension de l'environnement professionnel : il doit être parfaitement en mesure de décrire l'organisation de son service, et les interactions de celui-ci avec les correspondants, les usagers, par exemple.

Il peut aussi lui être demandé de porter une appréciation sur tel ou tel point en relation avec ses activités. Dans ce cas, ce n'est pas l'appréciation elle-même qui sera évaluée par le jury mais la capacité du candidat à raisonner sur un domaine qu'il connaît et sa capacité à défendre son point de vue.

### 3.3- les questions sur l'environnement et les connaissances professionnelles, sur les aptitudes au management

La fin de l'entretien est consacrée à des questions sur l'environnement professionnel du candidat, sur sa motivation. Il ne s'agit pas d'un questionnaire du type « *trivial pursuit* » ; ici le jury évalue la capacité du candidat à formuler une argumentation sur une question dont il ne connaît pas la totalité de la réponse, et cela en raisonnant, en mobilisant ses connaissances, même connexes. C'est ainsi par exemple que les candidats doivent être en mesure de rattacher le sujet sur lequel ils sont interrogés à son cadre réglementaire.

Le jury cherche également à mesurer la capacité du candidat à appréhender les évolutions des métiers et de l'administration, son aptitude à argumenter et à présenter un raisonnement.

Considérant que les candidats passaient un concours de recrutement de cadres supérieurs qui sont amenés au cours de leur carrière à encadrer des personnels et à manager des équipes, parfois importantes, le jury a souhaité interroger systématiquement les candidats sur ce volet. Le plus

souvent, l'échange a pris la forme d'une ou de plusieurs mises en situation. Bien entendu, ces mises en situation n'appellent que rarement une seule « bonne » réponse. Ce qui est attendu du candidat ici c'est son esprit d'initiative, sa capacité à défendre la position qu'il propose, à la présenter de façon raisonnée et équilibrée. Le candidat doit aussi démontrer dans cet exercice sa capacité à appréhender une situation souvent complexe et savoir la mettre en relation avec les connaissances théoriques ou ses acquis professionnels. Les réponses trop convenues peuvent se révéler pénalisantes car elles démontrent un défaut de réflexion sur ces sujets.

L'analyse de la motivation des candidats s'est appuyée également sur des questions et des mises en situation. La sincérité du candidat a ainsi été évaluée. Les questions sur les perspectives de carrière permettent au jury d'appréhender si le candidat a anticipé ses futures fonctions et responsabilités, notamment s'agissant de la dimension managériale, de plus en plus présente dans les parcours des cadres à potentiel. Ces questions permettent aussi de mesurer si le candidat s'est préparé à de nouvelles fonctions et s'il porte un regard réaliste sur celles-ci.

### 3.4 – sur l'entretien avec le jury, en général

Lors de l'échange avec le jury, les questions ont été posées tour à tour par chacun des membres du sous-jury. Le président du jury, lorsqu'il a assisté à des sessions des différents sous-jurys, n'a posé aucune question afin de ne pas porter atteinte à l'égalité de traitement entre les candidats.

Le jury n'a jamais posé de « question piège », il a interrogé les candidats avec bienveillance, mais parfois il a souhaité vérifier la solidité des connaissances par une ou plusieurs questions précises sur l'un ou l'autre des points présentés par le candidat, ainsi que sur son environnement immédiat. Il a donc relancé le candidat ; il s'agit pour le jury de vérifier la solidité et la profondeur des acquis professionnels.

Sur l'ensemble de l'entretien, le jury a toujours pris soin de tenir compte du parcours du candidat et de la spécificité de ses fonctions, le cas échéant.

Quelques recommandations portant sur l'ensemble de l'échange avec le jury :

- Le candidat doit répondre à la question et, s'il ne connaît pas la réponse, il doit éviter de répondre à côté. Il vaut mieux montrer que l'on ne sait pas plutôt que de tenter de « perdre » le jury par une réponse absconse. Comme rappelé ci-dessus, le jury attend que le candidat mobilise ses connaissances pour raisonner en séance et rattacher le sujet à des éléments de contexte ;
- S'agissant du recrutement de cadres supérieurs de la fonction publique, il est attendu une capacité de raisonnement, y compris dans le contexte inconfortable d'un entretien avec le jury. Lorsqu'elle celle-ci est mobilisée, elle témoigne de la maturité professionnelle du candidat ;
- Il est aussi attendu un socle de connaissances minimum, s'agissant par exemple du statut de la fonction publique, des grands enjeux de l'économie, de la chaîne de la dépense publique, de l'organisation des ministères économiques et financiers. Le futur cadre supérieur aura à appréhender de tels éléments tout au long de sa carrière, le candidat doit en démontrer la bonne compréhension lors de l'entretien ;
- Trop de candidats ignoraient ou méconnaissaient les chiffres clés du budget de l'Etat, par exemple, alors même que les épreuves se déroulaient au moment du dépôt du projet de loi de finances par le Gouvernement et que les médias en présentaient les principaux aspects. De même, trop de candidats ont une mauvaise connaissance des ministères économiques et financiers, de l'organigramme et des missions de leur structure d'appartenance.

Cet entretien se prépare, y compris sur les éléments tenant à l'environnement professionnel. Le concours suppose d'avoir révisé les quelques connaissances fondamentales attendues du futur attaché principal.

#### 4 – les évaluations, les résultats

Une grille de notation unique a été établie par le jury, elle a été utilisée pour chaque entretien. Seul l'entretien a été évalué. Les notes se répartissent de 5/20 à 18/20. La moyenne des notes est de 13/20, la médiane s'établit à 13,50 / 20.

Comme pour la précédente édition du concours, le dernier lauréat retenu a obtenu 16 / 20.

Les candidats étaient d'un très bon niveau dans l'ensemble, avec des profils riches et variés. La note à partir de laquelle les candidats sont admis a augmenté ces dernières années (14/20 pour la session 2014, 15,50 en 2015 et 2016, 16 pour la session 2017). Cela témoigne certainement de la qualité des candidats et de la sélectivité croissante de ce concours. Le nombre d'inscrits et de présents a progressé, alors que le nombre de postes offerts est resté stable (il a légèrement baissé si l'on prend en compte l'édition 2014). Pour la session 2018, particulièrement, le nombre d'inscrits a progressé de 45 % et le nombre de présents de près de 14 %. Le nombre élevé de désistements s'explique peut-être par la prise en compte de cette sélectivité par des candidats n'ayant pas suffisamment préparé l'épreuve.

Le tableau ci-après présente l'évolution des ratios admis/présents et admis/inscrits depuis la session 2014.

session	Inscrits*	présents	admis	% admis / présents	% admis / inscrits
2014	182	164	40	24,39	21,98
2015	188	182	39	21,43	20,74
2016	195	178	39	21,91	20,00
2017	175	165	39	23,64	22,29
2018	215	188	39	20,74	18.14

\*agents ayant transmis leur dossier de RAEP

Les tableaux ci-après fournissent les informations sur la répartition par genre aux différents stades du concours et sur l'ancienneté des lauréats dans la carrière d'attaché.

#### *Répartition par genre*

Population	Hommes	Femmes	TOTAL	% femmes
<b>Inscrits</b>	82	133	<b>215</b>	61,9%
<b>Présents</b>	77	111	<b>188</b>	59,0%
<b>Admis</b>	12	27	<b>39</b>	69,2%

### *Echelon détenu par les candidats admis*

Echelon détenu l'année de l'admission	Nombre de candidats admis
<b>5<sup>e</sup></b>	21
<b>6<sup>e</sup></b>	8
<b>7<sup>e</sup></b>	5
<b>8<sup>e</sup></b>	2
<b>9<sup>e</sup></b>	1
<b>10<sup>e</sup></b>	2
<b>TOTAL</b>	<b>39</b>

S'agissant du nombre de fois où les candidats ont présenté le concours (cf. annexe 2), 43,6 % des lauréats se présentaient pour la première fois (contre 59% pour la session 2017), 30,8 % pour la deuxième fois (contre 23,1 % pour la session 2017).

L'âge des candidats admis est détaillé en annexe 3. Par rapport à la session précédente, le nombre de lauréats de plus de 50 ans progresse (5 en 2018 contre 2 en 2017). La moyenne d'âge est légèrement supérieure à celle observée lors de la précédente session (39 ans pour la session 2018 contre 37 ans pour la session 2017).

Sans reprendre en détail les informations fournies par ces tableaux, on peut noter :

- Les attachés les moins anciens ont un taux de réussite assez élevé. Cela tient sans doute au caractère récent des connaissances acquises lors de la formation universitaire et/ou initiale.
- Pour autant, les candidats plus anciens peuvent réussir ce concours en fournissant l'effort nécessaire au rafraîchissement des connaissances fondamentales et par la bonne compréhension de ce qui est attendu par le jury ;
- La persévérance paye. Les candidats qui ont bien préparé l'épreuve savent tirer parti d'un éventuel échec précédent en prenant mieux en compte les attentes du jury.

Le président ou un rapporteur de chaque sous-jury se tiendront à la disposition des candidats qui souhaitent échanger sur les points forts et les faiblesses de leur prestation lors de l'entretien avec le jury.

\*

L'examen professionnel d'attaché principal de l'Etat des ministères économiques et financiers s'avère sélectif au regard du nombre de postes offerts et de l'excellent niveau des candidats. Cela constitue certainement une opportunité pour nos ministères, les lauréats étant destinés à occuper des postes à responsabilités dans l'administration.

Cette sélectivité suppose donc une très bonne préparation à cet examen. Chacune des étapes qui le composent (préparation du dossier, exposé, échange avec le jury) est importante de ce point de vue, le présent rapport s'est efforcé de le démontrer.

Aucun incident n'est intervenu au cours des épreuves ou dans l'organisation de l'examen.

Le jury tient à remercier vivement l'équipe du secrétariat général des ministères économiques et financiers en charge de la préparation et l'organisation de cet examen, pour son précieux appui.

Remerciements également aux candidats – à tous les candidats – pour leur implication et leur motivation. Le jury transmet ses encouragements à chacun d'entre eux ... ainsi qu'à celles et ceux qui présenteront cet examen lors des prochaines sessions.

Paris, 5 décembre 2017

Le président du jury,

Marc GAZAVE



**Examen professionnel d'attaché principal d'administration de l'Etat**

- Année 2018 -

***Candidats inscrits, présents et admis par entité d'appartenance***

<b>Entité d'appartenance</b>	<b>Inscrits Ayant transmis leur dossier de RAEP</b>	<b>Présents</b>	<b>Admis</b>
Secrétariat général (SG) - dont SEP, SRH, SAFI, MRC, HFDS - dont SIRCOM - dont IGPDE	45 35 5 5	40 31 4 5	6 5 1 0
Direction générale des entreprises (DGE) - dont DIRECCTE/DREAL/DIECCTE/DEAL	41	33	5
Autre...	3	2	0
Direction générale du Trésor (DG Trésor)	14	12	6
Direction du budget (DB)	13	12	3
Direction générale des finances publiques (DGFIP) - dont SRE	7	6	1
Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)	11	11	3
Direction générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)			
Direction des affaires juridiques (DAJ)	11	10	4
Secrétariat général des affaires européennes (SGAE)	9	9	1
Service du contrôle budgétaire et comptable ministériel (SCBCM)	8	6	0
Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)	11	9	3
Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)	1	1	1
Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI)	1	0	0
Commission européenne - Direction énergie			
Ministère de l'Europe et des affaires étrangères	1	1	1
Expertise France	1	1	0
Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC)	5	4	0
Contrôle général économique et financier (CGEFI)	1	1	0
Ecoles des Mines	5	4	0
Etablissements publics	2	2	1
Instituts régionaux d'administration (IRA)	3	3	0
Direction des achats de l'Etat (DAE)	5	4	0
Agence pour l'informatique financière de l'Etat (AIFE)	1	1	0
Agence du patrimoine immatériel de l'Etat (APIE)	1	1	0
Agence nationale des fréquences (ANFR)	1	1	0
Autorité de sûreté nucléaire (ASN)	1	1	0
Centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH)	1	1	0
Mairie de Paris	2	2	1
Défenseur des droits	1	1	1
Associations	1	1	0
Médiateur des entreprises	2	2	1
Cabinets ministériels	1	1	0
Service du Premier ministre	1	1	0
TRACFIN	1	1	0
Ministère de la Transition écologique et solidaire	1	1	1
Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social	2	2	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>215</b>	<b>188</b>	<b>39</b>

Annexe 2

**Examen professionnel d'attaché principal d'administration de l'Etat**

*- Année 2018 -*

*Nombre de passages des candidats  
présents et admis*

Nombre de passages	Présents	Admis	% Admis/candidats
<b>1</b>	81	17	43,6%
<b>2</b>	36	12	30,8%
<b>3</b>	24	4	10,3%
<b>4</b>	15	1	2,6%
<b>5</b>	14	2	5,1%
<b>6</b>	9	3	7,7%
<b>7</b>	1	0	0,0%
<b>8</b>	1	0	0,0%
<b>9</b>	1	0	0,0%
<b>11</b>	3	0	0,0%
<b>12</b>	2	0	0,0%
<b>16</b>	1	0	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>188</b>	<b>39</b>	<b>100,0%</b>

## Examen professionnel d'attaché principal d'administration de l'Etat

- Année 2018 -

*Age des candidats admis*

Age	Hommes	Femmes	TOTAL
<b>30</b>		1	<b>1</b>
<b>31</b>		2	<b>2</b>
<b>32</b>	2	2	<b>4</b>
<b>33</b>		2	<b>2</b>
<b>34</b>		1	<b>1</b>
<b>35</b>	1	2	<b>3</b>
<b>36</b>	2		<b>2</b>
<b>37</b>		3	<b>3</b>
<b>38</b>		2	<b>2</b>
<b>39</b>		1	<b>1</b>
<b>40</b>	3		<b>3</b>
<b>41</b>		1	<b>1</b>
<b>42</b>	1	3	<b>4</b>
<b>43</b>	1	1	<b>2</b>
<b>44</b>	1		<b>1</b>
<b>45</b>	1	1	<b>2</b>
<b>50</b>		1	<b>1</b>
<b>51</b>		2	<b>2</b>
<b>52</b>		1	<b>1</b>
<b>54</b>		1	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>27</b>	<b>39</b>
<b>MOYENNE D'AGE</b>	<b>39</b>	<b>39</b>	<b>39</b>

Calcul au 02 décembre 2017